

30052024_05

PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NOAILHAC

Séance du 30 mai 2024

Nombre de Conseillers

• en exercice 14

• présents 10

• votants 12

(dont 2 procurations)

• Excusés 3

• Absente 1

L'an deux mille vingt-quatre, le trente mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Francis MATHIEU, Maire

Date de la convocation : 23 mai 2024

Date d'affichage : 23 mai 2024

Étaient présents : Mrs Francis MATHIEU ; Jean-Claude BARRAILLE ; Thierry CALS ; René ALIÈS ; Christophe BRENAC Vincent COUSINIÉ

Mmes : Christiane MADAULE ; Jocelyne GALINER ; Martine CROS ; Marie-Christine LAURES

Excusés : Mme Nathalie FAUGERAS (procuration à M Francis MATHIEU) ; Serge BARBASTE ; M Christian BONNET (procuration à Jocelyne GALINER)

Absente : Sandrine EPIPHANE

Mme Martine CROS été élue secrétaire de séance

Aménagement de l'accès de la zone d'activités « le Barthillou »

Suite à la délibération n°08022024, le conseil municipal du 08 février 2024 a décidé la vente d'une surface de 10 000m² (partie des parcelles F0566 et F0541) pour un projet photovoltaïque. Nous avons reçu une nouvelle demande d'acquisition sur cette zone. La réglementation par rapport à la route départementale ne nous permet pas de créer un nouvel accès. Nous avons reçu M PUECH Roger et Pascal, propriétaires de la parcelle F0567 dont l'accès à la RD93 jouxte nos terrains, afin de voir ensemble les possibilités que nous pouvons envisager pour nous permettre l'accès à cette zone.

M PUECH, propose de céder le chemin d'accès de la parcelle F0567 qui longe les parcelles F0566 et F0541 et demande en échange que le chemin privé de « La Sagne » soit intégré dans le domaine communal.

Après délibération, le conseil municipal décide : (dont 2 voix par procuration) :

- Accepte la proposition de M PUECH
- Que les frais relatifs à la transaction (Notaire et éventuellement, les frais de mainlevée hypothécaire, frais de bornage) soient partagés entre la commune et M PUECH ;
- Autorise M le Maire à signer tous documents nécessaires à ce dossier

Mme Martine CROS
Secrétaire de Séance

Francis MATHIEU
Maire

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

